

Solidaires
Finances
Publiques

FO
DGFIP

la
cgt
Finances
Publiques

Ag!r
MAINTENANT

TOUTES ET TOUS EN GREVE MARDI 5 FEVRIER 2019

**RASSEMBLEMENT DES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES à la DDFIP
(Ormeau) à 9 H 00.**

MANIFESTATION PLACE DE VERDUN à 10 h 30.

« *Géographie revisitée* » : *comprendre liquidation des services, délocalisations, concentrations, et mobilité forcée, détachement d'office, etc.*

- ▶ Pour Darmanin et la DGFIP, il ne faut plus dire « restructurations » mais « nouveau réseau ».
- ▶ Il ne faut plus dire « proximité » mais « accessibilité ».
- ▶ Il ne faut plus de RAN et mission mais une affectation « Tout emploi » dans le département...

QUE VEULENT-ILS FAIRE AUX AGENTS DE LA DGFIP, À NOS MISSIONS ?

- ▶ Ils veulent « regrouper les petites unités » (fermer les trésoreries), augmenter les « gains de productivité », « industrialiser les procédures » et travailler en front et back office, donc fusionner les missions SPL sur la carte de l'intercom avec mise en place du service d'appui au réseau (1 à 3 par département) et laisser des « points de contact »
- ▶ Ils veulent fusionner les SIP et SIE, privatiser le recouvrement en espèce et carte bancaire, rentabiliser l'immobilier de la DGFIP de centre ville pour délocaliser les services dans les environs « pour permettre l'acceptabilité du resserrement du réseau »...
- ▶ Ils veulent « sortir les emplois publics du chef-lieu », Il ne faut plus des « fonctionnaires présents toute l'année » au même endroit (!)....

Pour ce faire , les directeurs locaux vont connaître le « quantum des suppressions d'emplois jusqu'à 2022 ». Autrement dit, débrouillez-vous pour restructurer, il faut que le gouvernement supprime 50000 fonctionnaires d'État sur le quinquennat Macron, et c'est la DGFIP qui va en payer le prix fort. Avec la mobilité forcée, le préfet sera le régisseur général de l'État « revisitée » dans les territoires.

Le « plan » de la DDFIP 65 doit remonter à la DG en février 2019 !

Et puis il y a nos droits et garanties, avec les agences comptables « **tout ou partie des agents de la DGFIP qui exercent leurs fonctions dans un service ou une partie de service précédemment affecté à la gestion financière (spl) sont placés d'office en position de détachement auprès de celle-ci pour la durée initiale de la délégation** », soit trois ans. Salut l'ordonnateur, nous venons t'obéir, et tu nous vires quand tu veux.

Dans de nombreux départements, les agents se mobilisent déjà (Tarn, Essone, Pyrénées atlantiques, Lot et Garonne, Ille et Vilaine, Pyrénées Orientales, Haute Garonne.....)

Par la mobilisation, GAGNONS l'ouverture de vrais NEGOCIATIONS :

- Pour l'ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et de nos règles de gestion.
- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois, de toutes les restructurations y compris la géographie revisitée du directeur général et par la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.
- Pour l'attribution à toutes et tous de la prime exceptionnelle de 200 euros.
- Pour la revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200 euros brut par mois, via l'IMT et leur intégration dans le traitement !
- Pour l'augmentation de la valeur du point d'indice.
- Pour une opération massive de repyramidage des emplois accompagné d'une nette amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie (A/B/C) et d' un large plan de promotions de C en B et de B en A.

FONCTION PUBLIQUE : LA CASSE DU STATUT COMME OBJECTIF DE MACRON, DARMANIN, DUSSOPT.

PREMIER AXE : VIDER DE LEUR SUBSTANCE LES ORGANISMES CONSULTATIFS

Les CAP seraient privées de leurs compétences en matière de promotion et de mutation. Elles deviendraient donc des coquilles quasiment vides ouvrant ainsi la porte à tous les clientélismes — nouvelle forme de fait du prince — et autres discriminations.

Les CHSCT, pourtant de création récente, seraient fusionnés avec les CT. Cette instance unique réduirait les moyens des représentants du personnel. Alors que jamais sans doute, les questions liées aux conditions de travail n'ont occupé une place aussi importante et que les réponses à y apporter n'ont revêtu une telle acuité, cette fusion emprunte clairement la direction inverse à celle qu'il faudrait prendre.

DEUXIÈME AXE : ACCROÎTRE LE RECOURS AUX CONTRACTUELS

Alors que le statut dispose que les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires, cette règle saine et importante est déjà minée par le recours à environ 1 million de non-titulaires sur les trois versants.

Accroître de manière significative le nombre déjà trop important de contractuels, dans toutes les catégories, ça serait accroître une précarité déjà insupportable et indigne, qui plonge déjà des dizaines de milliers d'agents dans des difficultés extrêmes.

Même lorsqu'on est fonctionnaire, s'opposer à des ordres manifestement illégaux ou simplement défendre les missions publiques est parfois chose difficile. Alors comment le faire quand des éléments essentiels de sa vie au travail – jusqu'à son emploi – dépendent du bon vouloir de celui-là même qui incline à de mauvaises pratiques ? Le recours massif au non-titulariat est une remise en cause de la neutralité et de l'impartialité de l'agent public, pierres angulaires de l'égalité de traitement des citoyens.

TROISIÈME AXE : RÉMUNÉRER EN FONCTION DU SOI-DISANT MÉRITE

Derrière cette méritocratie tant vantée se cache à peine la volonté de rémunérer les agents sur la base de critères facilement quantifiables, liés à une supposée productivité et encourageant l'individualisation en lieu et place du collectif. Ces critères heurtent de plein fouet l'intérêt général et l'exercice des missions publiques. Par ailleurs, ce salaire au mérite est évidemment en corrélation directe avec le gel de la valeur du point d'indice et ce qui est recherché en fait, c'est de diminuer au maximum la part du traitement brut au profit de rémunérations aléatoires.

QUATRIÈME AXE : LES PLANS DE DÉPART QUI N'ONT DE VOLONTAIRES QUE LE NOM

Le projet de l'exécutif étant l'abandon de missions publiques et de nouvelles suppressions d'emploi à hauteur de 120 000 agents, il recherche toutes les pistes lui permettant « d'accompagner » ces mesures.

Visiblement, s'il n'a pas d'argent pour mieux payer les fonctionnaires, le gouvernement en trouve lorsqu'il s'agit de les escorter vers la sortie...

Dans la réalité, l'agent concerné par la disparition de son service n'aura aucune proposition crédible et sérieuse de la part des employeurs publics pour un autre poste dans la Fonction publique. Son choix sera donc entre le pratiquement impossible et le moins mauvais ! Et comme les CAP pourraient demain être privées de toute compétence dans le domaine des mobilités — cf le premier axe —, ce sont l'opacité et le fait du prince qui prévaudront.